

des protéines du cellulose qui provient lui-même de déchets de papier. Il est également possible de produire du carburant en traitant les déchets humains et animaux. Pourquoi le gouvernement fédéral n'étudie-t-il pas la question et pourquoi n'avance-t-il pas les fonds nécessaires à la recherche et à la mise en exploitation?

Pourquoi ne pas étendre le programme proposé dans la résolution pour encourager la production et l'utilisation de machines rudimentaires comme les tritrateurs et les compresseurs de déchets qui réduiraient le volume des détritiques que les municipalités doivent éliminer. Encore une fois, il ne faut pas penser seulement aux avantages écologiques d'un tel programme, mais également au nombre d'emplois utiles qu'il créerait. Pensons également au potentiel d'exportation qu'offrent ces machines de lutte contre la pollution que l'ingéniosité canadienne permettrait sans doute de produire si on l'encourageait suffisamment comme le font d'autres pays qui s'engagent dans cette voie.

Mais on ne saurait laisser la gestion de l'environnement entre les seules mains du gouvernement. En précisant ce troisième et dernier point, je ne pense pas exclusivement à l'importance quelque peu abstraite et théorique de la démocratie active. Ma pensée va au-delà de la proposition, d'ailleurs très utile, contenue dans la résolution à l'effet de créer un conseil de l'environnement. Je crains, plutôt, de m'en remettre au gouvernement sur une question aussi importante, sans donner aux citoyens de ce pays les possibilités de juger si le gouvernement s'acquitte convenablement ou non de son travail.

Cela veut dire que les renseignements sur les polluants et les pollueurs qui sont mis à la disposition des gouvernements doivent être aussi faciles d'accès pour le public; que les gouvernements doivent être prêts à fournir aux groupes de citoyens responsables le matériel de contrôle et les moyens de s'en servir de sorte qu'ils puissent recueillir leurs propres données et les comparer avec celles de l'industrie et des gouvernements. Cela veut dire que les gouvernements doivent aider financièrement les groupes de citoyens sérieux qui s'occupent du contrôle de la pollution afin qu'ils puissent continuer à faire un travail efficace.

Pour voir combien ces dispositions s'imposent, nous, qui participons au débat, n'avons qu'à examiner nos propres raisons d'agir. Combien d'entre nous prendraient la parole si ce n'était que des organismes comme SPEC, Pollution Probe, STOP et SPOT nous ont signalé, avec force, la détérioration de notre environnement et que, dans nos milieux, ils nous aiguillonnent quand nous avons l'air de flancher? Je crois que si nous répondions tous honnêtement à cette question, il serait sans doute indispensable d'enseigner aux Canadiens à juger eux-mêmes de l'efficacité des efforts déployés par le gouvernement en vue de combattre la pollution.

• (2200)

Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est dix heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'en vertu de l'article 48(11) du Règlement, les délibérations sur cette motion prennent fin.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA HAUSSE DES LOYERS POUR LES MILITAIRES MARIÉS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir revenir à une question que je posais au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Comtois) vendredi dernier au sujet des modifications récemment annoncées qui seront apportées aux loyers des logements réservés au personnel marié des bases militaires au Canada ainsi qu'à ceux des logements militaires situés en dehors des bases. Ces derniers temps, le ministère a été littéralement inondé de plaintes au sujet de ces changements, mais nulle part la situation est-elle aussi critique qu'à la base des Forces canadiennes à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Vendredi dernier, lorsque j'ai demandé au secrétaire parlementaire quelles mesures on pourrait prendre à l'égard des projets apparemment injustes du ministère de la Défense nationale, tout ce qu'il a pu répondre c'est qu'en effet des changements étaient en cours et que le loyer de quelque 8,000 unités serait réduit. Ce qu'il n'a pas dit, bien sûr, c'est que le loyer des deux tiers qui restent serait augmenté. Naturellement, il n'a pas évoqué la situation de ceux qui logent à l'extérieur de la base militaire.

Une des choses les plus blessantes au sujet de la situation actuelle, c'est que, selon toute apparence, nulle consultation n'a eu lieu avec les intéressés. Les changements proposés qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} avril, visent l'établissement d'une nouvelle structure des loyers imaginée par la Société centrale d'hypothèques et de logement. La Société a proposé que, là où la chose était possible, les loyers demandés pour les logements familiaux ou les vastes locaux seront équivalents aux loyers normaux exigés dans la région avoisinante. On doit donc présumer que lors de l'établissement des structures des loyers pour les forces canadiennes logées à la base de Summerside, la Société centrale d'hypothèques et de logement a résolu ce que la plupart des gens de l'Île-du-Prince-Édouard considèrent comme une équation bizarre. Elle a comparé Slemen Park aux localités avoisinantes.

Slemen Park, je dois le dire, est le nom des logements affectés aux militaires mariés de la base de Summerside. On pourrait dire qu'il s'agit d'une ville en elle-même. Elle est dotée de son propre magasin, de sa banque, de salles de quilles, de piscines, de patinoires, d'écoles et de toutes les installations et commodités habituelles qu'on s'attend de trouver dans une ville moyenne. Au lieu de dire qu'il s'agit d'une communauté autonome, la Société centrale d'hypothèques et de logement l'a comparée avec des communautés rurales du voisinage; il semblerait qu'il s'agit des localités de Miscouche et de St. Eleanor. Mais ces localités sont dépourvues de beaucoup d'agréments propres à une ville et c'est pourquoi leurs habitants paient un loyer bien plus modique.